



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110887

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de favoriser l'embauche et de mieux récompenser le travail. Elle propose de favoriser l'application réelle dans les PME des assouplissements aux 35 heures prévus par la loi du 31 mars 2005 en permettant de recourir, notamment pour la formule du temps choisi, en l'absence de représentation syndicale, à la négociation avec les représentants élus du personnel (membres élus du comité d'entreprise, délégués du personnel). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110887

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12088